



PV du Conseil Municipal ***Du lundi 7 septembre 2026 à 20 H 00***

Nombre de conseillers ayant pris part aux délibérations : 19

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Devis validés : (TTC)

Manutan Collectivités (cantine tables + chaises supplémentaires) : 2 727.50 €

Garage GC Motors (Kangoo bobines allumage) : 236.59 €

SFX (création d'un panneau alupanel « marché à côté du vélo) : 60 €

Atelier CN2 (90 plaques avec lettrages noir pour panneaux manifestations) : 1 550.34 €

Devis : Inventaire et qualification des voies (devis GEOPTIS) :

Inventaire et qualification des voies :

Dans le cadre de la mise à jour du patrimoine communal et de l'amélioration de la gestion de la voirie, il est proposé de réaliser un inventaire exhaustif des voies de la commune ainsi que leur qualification administrative.

La mission consiste en la rédaction d'un inventaire et qualification des voies présentes sur le territoire géographique de la collectivité avec une restitution des données au format Excel.

Devis Geoptis : 6 561.6 € TTC

Devis Logiroad : 4 716.00 € TTC

Les devis présentés ont fait l'objet d'une étude préalable par la commission finances. L'écart de prix constaté entre les deux propositions s'explique notamment par la nature et l'étendue des prestations incluses dans chacune des offres.

Logiroad transmet les données à la commune, qui est ensuite chargée de leur exploitation de manière autonome.

Geoptis, quant à elle, propose une présentation et une restitution des données, ainsi qu'un accompagnement à la prise en main et à l'utilisation de la plateforme.

Au regard de ces prestations complémentaires, l'écart de prix entre les deux offres apparaît donc justifié.

Décision modificative n°1 – Budget principal :

La Commune a réceptionné une facture de l'entreprise PETTINI relative aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable réalisés au Hameau de Soblay, consistant en la pose d'une canalisation en fonte DN100, en remplacement d'une canalisation en PEHD de diamètre 63 initialement prévue dans le cadre du marché à bons de commande du SIE Ain Veyle Revermont.

Ces travaux ont été réalisés afin de renforcer la défense incendie des secteurs du Passage du Marronnier et de la Route de Plamont.

Afin de permettre le règlement de la facture correspondante, il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative du budget communal.

Il est ainsi proposé :

- d'ajouter la somme de **1650 €** au **compte 21531 opération 205** ;
- de prélever cette somme sur les crédits inscrits à **l'opération 358 (MAM) – compte 203**.

Choix de la banque pour l'emprunt de 380 000 € :

Afin de finaliser le plan de financement du projet d'extension du restaurant scolaire, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de **380 000 €**.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités afin d'obtenir des propositions de financement.

La commission des finances a procédé à l'analyse et à la comparaison des différentes offres reçues.

À l'issue de cette analyse, la commission des finances propose de retenir l'offre présentée par **la banque Crédit Mutuel**, pour un montant de **380 000 €**, au taux de **4%**, représentant un coût total de l'emprunt de **153 900 €**.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix du Crédit Mutuel.

Rétrocession de voirie – Lotissement Le Clos du Revermont :

Une demande a été adressée à la mairie concernant la rétrocession à la commune des parties communes du lotissement du **Clos du Revermont**, comprenant notamment la voirie et les accotements.

La voirie concernée dessert actuellement les six dernières habitations du lotissement.

Des photographies des parties concernées par la demande de reprise sont présentées aux membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal émet un avis défavorable à la rétrocession des parties communes du lotissement**, par **3 voix POUR, 15 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**.

Promesse de bail :

Dans le cadre de son projet d'installation prévu en janvier 2027, une future Jeune Agricultrice sollicite la commune pour l'établissement d'une promesse de bail concernant les parcelles communales actuellement exploitées par M. Nicolas BILLION-GRAND. Cette promesse est demandée par la Région et la DDT afin de formaliser le maintien de la mise à disposition des parcelles dans le cadre de la reprise de l'exploitation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'établissement de cette promesse de bail.

Projet Château de Pomier : demande d'avis du Conseil Municipal :

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de reprise et de valorisation du **Château de Pomier**, actuellement mis en vente.

Dans le cadre de ce projet, **M. MARGARO**, porteur du projet, est présent en début de séance afin de présenter les grandes orientations envisagées et de répondre aux questions des membres du Conseil municipal.

Le projet a pour objectif de redonner au Château une place dans la vie du village et du territoire. Il s'articule autour de quatre volets :

- **Le château** : création de chambres d'hôtes, accueil de séminaires et d'artistes en résidence ;
- **Le gîte** : aménagement d'un gîte comprenant des suites accessibles aux personnes à mobilité réduite dans l'actuelle maison de gardien ;
- **La salle de réception** : aménagement d'une salle de réception ainsi que d'une cuisine destinée aux traiteurs dans la plus grande des dépendances ;
- **La vie du domaine** : ouverture du parc à différents événements à destination des habitants et du territoire, tels que des concerts, notamment à l'occasion de la Fête de la musique, des spectacles en plein air, des séances de cinéma rural, des contes ou encore des lectures.

M. MARGARO précise que le choix du Château de Pomier s'explique notamment par la configuration du site, la présence de dépendances permettant d'accueillir les différentes activités envisagées, ainsi que par un prix d'acquisition jugé cohérent par rapport à d'autres propriétés similaires. Il indique également être originaire du secteur.

Conditions d'exploitation et tranquillité du voisinage

Plusieurs questions sont posées concernant les conditions d'exploitation du site et notamment les moyens prévus pour garantir la tranquillité des riverains et limiter les nuisances.

M. MARGARO indique que les futurs propriétaires résideront eux-mêmes sur le site et seront donc directement concernés par les éventuelles nuisances. Il est prévu la mise en place d'un règlement intérieur destiné à encadrer les conditions d'utilisation des lieux et l'organisation des événements.

Les membres du Conseil municipal soulignent toutefois que le respect d'un règlement intérieur devra être effectivement garanti et s'interrogent sur la possibilité de nuisances sonores liées aux événements organisés sur le site.

La question de la propagation du son jusqu'au village est également évoquée, notamment en fonction des conditions météorologiques et du vent. Il est rappelé que des événements ayant déjà eu lieu au Château ont pu être audibles depuis le village.

M. MARGARO précise que le projet prévoit la réalisation d'une étude acoustique par un professionnel afin d'identifier les mesures permettant de limiter la propagation du bruit. Il est notamment envisagé de renforcer l'isolation acoustique du bâtiment destiné à accueillir les réceptions, de travailler sur l'emplacement des ouvertures et de prévoir un système de sas au niveau des issues de secours afin de limiter les déperditions sonores.

La salle de réception aurait une capacité maximale d'environ 100 à 120 personnes, avec une jauge envisagée d'environ 80 à 90 personnes pour les mariages.

M. MARGARO précise que le projet prévoit environ 30 mariages par an. Des événements pourront également être organisés en semaine, principalement dans le cadre de séminaires, de séances de cinéma ou de manifestations ponctuelles telles que des concerts à l'occasion de la Fête de la musique.

Il indique que l'activité du site serait principalement consacrée à l'événementiel, à hauteur d'environ 80 %, les 20 % restants étant consacrés à l'activité de chambres d'hôtes.

Circulation, stationnement et sécurité

Les membres du Conseil municipal interrogent également M. MARGARO sur les conditions d'accès au site, notamment en cas d'arrivée simultanée de plusieurs véhicules ou lors de cortèges de mariage.

Les échanges portent notamment sur :

- les conditions d'accès au Château ;
- la circulation sur la D52 ;
- le stationnement des véhicules ;
- le risque de stationnement gênant ;
- la circulation dans le village ;
- l'accès des véhicules de secours ;
- le sens de circulation à la sortie du Château ;
- l'emplacement envisagé pour la piscine ;
- la défense incendie.

M. MARGARO précise que l'accès des véhicules de secours serait assuré par le chemin carrossable, dont la largeur serait compatible avec le passage des véhicules de secours et des gros véhicules.

Un parking est prévu dans le cadre du projet. Son implantation et ses modalités d'aménagement devront être étudiées en concertation avec la commune.

Afin de limiter la circulation dans le village, il est envisagé que les véhicules quittant le Château ne soient pas autorisés à tourner à gauche en direction du village. L'accès au site se ferait ainsi exclusivement par le chemin de Pommier.

Concernant la défense incendie, une réflexion est en cours sur la possibilité d'installer une poche ou réserve d'eau permettant de répondre aux besoins en matière de sécurité incendie.

Travaux et changement de destination

Une question est posée concernant la durée prévisionnelle des travaux.

M. MARGARO indique que celle-ci n'est pas encore précisément définie à ce stade, mais que l'objectif serait de réaliser les travaux dans un délai maximal d'environ 18 mois.

Il est également précisé que le changement de destination concernera les bâtiments et non les sols.

Débat et vote

À l'issue des échanges, Madame le Maire remercie M. MARGARO pour sa présentation et pour les réponses apportées aux questions des membres du Conseil municipal.

M. MARGARO quitte ensuite la séance.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le projet par vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de reprise et de valorisation du Château de Pomier, avec :

- **11 voix POUR ;**
- **7 voix CONTRE ;**
- **1 ABSTENTION.**

Le projet est donc approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Saint Martin du Mont - Tossiat :

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et conformément à l'article L.121-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Conseil municipal est appelé à procéder au renouvellement des membres de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Saint-Martin-du-Mont – Tossiat.

À ce titre, le Conseil municipal doit désigner un conseil municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants. :

Dans un second temps et après publication de l'appel à candidature, le Conseil Municipal devra élire le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, comprenant 3 membres titulaires et 2 suppléants et désigner les propriétaires forestiers, à raison de 2 membres titulaires et 2 suppléants.

Le Conseil Municipal désigne :

- Titulaire : Monsieur Bernard BOUVET
- Suppléants : Mrs Pascal VIEUDRIN et Rémi PROVENS

Travaux divers :

Travaux d'assainissement à Salles :

Les travaux d'assainissement à Salles reprendront à partir du 11 septembre et se poursuivront jusqu'au 6 novembre. Ils concerneront le secteur allant du chemin du Pavillon jusqu'au nord de Salles.

Une réunion avec le Comité des fêtes est prévue afin de définir les modalités de stationnement du camion frigorifique, celui-ci ne disposant plus actuellement de lieu abrité.

La plateforme communale pourra accueillir le char du parquet ainsi que le camion équipé de sa bâche. Les travaux de nivellement de la plateforme et le rangement des matériaux seront réalisés par les services techniques de la mairie.

Les graviers et le sable seront conditionnés dans des big bags, afin de libérer les cases de stockage et de permettre leur nettoyage. Celui-ci est nécessaire en raison de la présence d'herbes et de divers végétaux qui se sont développés dans les cases.

Logements au-dessus de la mairie

Des devis ont été demandés pour le remplacement de la porte des appartements situés au-dessus de la mairie.

Dans l'un des appartements, les agents techniques réaliseront eux-mêmes les travaux de réfection du lino et de la peinture, afin de permettre sa remise en location.

École primaire

Les devis concernant le projet d'installation d'une climatisation à l'école primaire sont actuellement en cours.

Réfection des chemins :

À la suite de la validation des devis lors du dernier conseil municipal, les travaux de réfection des chemins suivants sont programmés :

- **Chemin des Rayes** : les travaux débuteront pendant les vacances de la Toussaint.
- **Chemin des Fontaines** : les travaux débuteront après le **6 novembre**.

Défense incendie :

Une visite sur site sera organisée à Chiloup, au Multy et à l'Éparon afin d'étudier la mise en place de réserves incendie.

Cette démarche vise à poursuivre la mise en conformité de la commune en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Cimetière :

Le nettoyage des intertombes au cimetière a été réalisé.

Il a toutefois été constaté un problème concernant certains arbustes présents sur les tombes, qui prennent de l'ampleur et nécessitent une attention particulière.

Par ailleurs, des devis ont été demandés pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière.

Stockage matériel Comité des Fêtes :

Une rencontre a eu lieu entre la Mairie et le Comité des fêtes afin d'échanger sur les modalités de stockage du camion frigorifique ainsi que du char du parquet. Il a été convenu que la plateforme communale pouvait accueillir ces équipements.

Afin de permettre leur installation dans de bonnes conditions, des opérations de nettoyage et de débarras ont été réalisées sur la plateforme. Les cases de sables et graviers ont été libérées avec la mise en big bag des matériaux.

Par ailleurs, les services techniques de la commune ont procédé à des travaux de nivellement de la plateforme afin de la rendre adaptée au stockage de ce matériel.

Appartement au-dessus de la Mairie :

Des devis sont demandés pour le remplacement des portes palières des deux appartements, celles-ci étant détériorées.

Par ailleurs des travaux de remise en état de l'appartement actuellement vacant sont prévu. Les agents des services techniques réaliseront les travaux de peinture ainsi que la pose d'un nouveau revêtement de sol (plaques adhésives) dans la cuisine, afin de permettre la remise à la location de ce logement.

Climatisation école primaire :

Des devis sont en cours pour la climatisation de l'école primaire.

Urbanisme :

Réunion avec Grand Bourg Agglo pour la présentation du nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est entré en vigueur le 24 avril dernier.

Concernant la commune de Saint Martin du Mont seulement 3 OAP (Orientation d'Aménagement Programmées), dont 1 partiellement, ont été réalisées sur 17 programmées lors de l'élaboration du PLU.

Afin que la commune soit en concordance avec le nouveau SCOT, il faut prévoir une révision de PLU dans les années à venir.

Un potentiel projet de construction, Route de Salles, de 6 logements répartis en 3 fois 2 logements mitoyens à caractère social (selon l'OAP inscrite au PLU) a été présenté à la commission urbanisme.

- Dossiers d'urbanisme du 30 mai au 20 juillet 2026 (suivi) :

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date transmission Plat'Au	Date limite avis du maire	Date notif incomplet	Décision	ate de décisio	DAACT	Conformité
DP 001 374 26 B 0035	30/05/2026	DELORE Marion	255 Chemin des Rochettes	porte de garage automatique	01/06/2026	14/06/2026		accord	24/06/2026		
DP 001 374 26 B 0036	03/06/2026	MOREL Marine	30 Chemin du Rion	construction d'une pergola bioclimatique	03/06/2026	18/06/2026		accord	30/06/2026		
DP 001 374 26 B 0037	03/06/2026	VOLT Avenir pour BOSSAN-BERENGIER Loïc	15 Allée St Fabien	panneaux photovoltaïques	03/06/2026	18/06/2026		accord	24/06/2026		
DP 001 374 26 B 0038	03/06/2026	PERROT Quentin	130 Chemin du Bois Vollet	surlèvement de toiture	03/06/2026	18/06/2026		accord	30/06/2026		
DP 001 374 26 B 0039	15/06/2026	TOURREL Laetitia	116 Allée du Clos du Ruisseau	piscine enterrée	15/06/2026	30/06/2026	09/07/2026	refus	20/07/2026		
DP 001 374 26 B 0040	17/06/2026	MARKIDES Olga	30 Impasse des Quatre	modification ouvertures et ravalement façade	17/06/2026	02/07/2026		accord	13/07/2026		
DP 001 374 26 B 0041	18/06/2026	LACOUTURE Louise	65 Chemin du Bois Vollet	construction d'une pergola bioclimatique	18/06/2026	03/07/2026		accord	09/07/2026		
DP 001 374 26 B 0042	22/06/2026	CHENY Carl-Stéphane	1215 Route de Salles	panneaux photovoltaïques	22/06/2026	07/07/2026		accord	13/07/2026		
DP 001 374 26 B 0043	29/06/2026	PLANETIE + pour FIEUJEAN Stéphane	305 Chemin des Gonettes	panneaux photovoltaïques	30/06/2026	14/07/2026		accord	20/07/2026		
DP 001 374 26 B 0044	30/06/2026	LYNERGIE pour ROBINET Clément	455 Route de Salles	panneaux photovoltaïques	30/06/2026	15/07/2026		accord	27/07/2026		
DP 001 374 26 B 0045	13/07/2026	FEL Nadège	630 Chemin du Multy	abri jardin + clôture et portail	13/07/2026	28/07/2026	05/08/2026				
DP 001 374 26 B 0046	16/07/2026	DUBOISY Alexandre	45 Chemin de Varambon	construction d'une pergola bioclimatique	17/07/2026	31/07/2026		accord	07/08/2026		

- Dossiers d'urbanisme du 20 juillet au 17 août 2026

Numéro Dossier	Date de dépôt	Nom demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date transmission Plat'Au	Date limite avis du maire	Date notif incomplet	Décision	ate de décisio	DAACT	Conformité
DP 001 374 26 B 0047	20/07/2026	BERTENANT Florent	270 Rue de la Mairie	changement destination bâtiment	21/07/2026	04/08/2026	10/08/2026	accord	02/09/2026		
DP 001 374 26 B 0048	21/07/2026	TOURREL Laetitia	116 Allée du Clos du Ruisseau	piscine enterrée	22/07/2026	05/08/2026		accord	12/08/2026		
DP 001 374 26 B 0049	23/07/2026	TROISGROS Eric	45 Chemin de la Source d'Arlo	réhabilitation d'une dépendance en 3 logements	24/07/2026	07/08/2026	14/08/2026				
DP 001 374 26 B 0050	27/07/2026	GROBON Gabin	15 Chemin en Très Vent	piscine enterrée	27/07/2026	11/08/2026		accord	17/08/2026		
DP 001 374 26 B 0051	30/07/2026	VALEOS pour TESTA Corinne	125 Descente de Fanget	panneaux photovoltaïques	31/07/2026	14/08/2026					
DP 001 374 26 B 0052	04/08/2026	GARRIVIER Bastien	200 Chemin de Raz Tenevin	clôture + portail	04/08/2026	19/08/2026	25/08/2026				
DP 001 374 26 B 0053	10/08/2026	CELLIER Stéphanie et THEORET Pierre	1160F route de Salles	Construction d'un mur de 1,80m	11/08/2026	25/08/2026					
DP 001 374 26 B 0054	17/08/2026	FAIVRE PICON Emmanuelle	10 Chemin en très vent	Remplacement de veranda	17/08/2026	01/09/2026					

Comptes rendus de réunions :

Association familiale :

L'assemblée Générale s'est tenue le 4 septembre.

Environ 300 familles adhérentes

Le budget est confortable (1 an d'avance) ce qui permet divers achats.

Il a été réalisé quelques achats pour la ludothèque et des aménagements sur le sentier des poètes...

Le président remercie la Mairie pour la mise à disposition des salles.

Scolaire :

La réunion de pré rentrée s'est tenue le lundi 1^{er} septembre à 20h00. Il y a eu peu de participants. Il n'a pas été fait de relance auprès de la population sur Intramuros.

Une réunion a eu lieu le 1^{er} septembre avec le personnel de la cantine afin de présenter le nouvel agent.

Cette réunion a été appréciée et une réflexion est menée pour mettre en place une réunion mensuelle.

La commission scolaire mène une réflexion sur un plan de circulation pour transférer les enfants à la nouvelle cantine.

Chaque classe a été dotée d'un ventilateur pour faire face aux fortes chaleurs. Un deuxième jeu souhaite être acheté mais les fournisseurs sont tous en rupture de stock. Impossible d'en trouver disponible pour maintenant.

Une formation diplômante au PSC1 a été proposée à la mairie. Les 6 agents de la cantine ont été inscrits mais seulement 2 places sont disponibles pour cette première session. Les autres agents seront inscrits sur la 2^e session.

Questions diverses :

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Une présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est réalisée. Ce document, élaboré sous l'ancienne mandature, doit désormais être réactivé et actualisé avec les nouveaux élus. Dans ce cadre, plusieurs cellules seront constituées, chacune composée d'un ou deux conseillers municipaux. Chaque membre se verra attribuer un rôle précis à assurer en cas de situation de crise ou de catastrophe.

Il est proposé que l' élu de la précédente mandature qui était en charge du PCS intervienne lors d'une prochaine réunion afin de présenter le dispositif aux nouveaux élus, d'expliquer son fonctionnement et de préciser les missions de chacun.

Marquage au sol – Aire de retournement du car de Gravelle

Une question est soulevée concernant la date de réalisation du marquage au sol de l'aire de retournement du car de Gravelle.

Cette demande est liée à un problème important de sécurité lors des horaires de ramassage scolaire, en raison de la présence simultanée de nombreux véhicules et de piétons sur le secteur. Il est demandé de connaître le calendrier prévu pour la réalisation de ce marquage.

Entretien parcelle à côté de l'Espace Terre et Ciel :

Les propriétaires vont faire intervenir une entreprise pour l'entretien de cette parcelle.

La séance est levée à 22 h 15

Le secrétaire de séance
Emilie CHABERT

Le Maire
Françoise LEGOUGE



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 12 octobre 2026
Affiché le : 16 octobre 2026